

N° 6223**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2010-2011

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2009**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

(1.12.2010)

La Commission se compose de: M. Carlo WAGNER, Président-rapporteur; MM. André BAULER, Jean COLOMBERA, Mme Claudia DALL'AGNOL, M. Fernand DIEDERICH, Mme Marie-Josée FRANK (Vice-Présidente), MM. Camille GIRA, Aly KAES, Marc LIES, Roger NEGRI (Vice-Président), Gilles ROTH et Lucien THIEL, Membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 164 du règlement de la Chambre des Députés stipule dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

*

II. – COMPTES ANNUELS 2009

Les comptes annuels 2009 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ comprenant les postes „Produits à recevoir“ et „Remboursements frais à recevoir“, le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2009 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2009 pour l'exercice 2010.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents. Les „DETTES“, représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2009, les „Frais de photocopieurs à payer“ ainsi que les „Frais mobilier de bureau à payer“; il s'agit de provisions constituées en vue de l'acquisition ultérieure de photocopieurs et de mobilier de bureau. Sur décision du Bureau de la Chambre des Députés, chaque groupe politique respectivement chaque sensibilité politique a droit au remboursement des frais d'acquisition d'un photocopieur par législature jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12.400 € voire de

3.100 €. En outre, chaque groupe politique respectivement sensibilité politique a également droit au remboursement des frais d'acquisition de mobilier de bureau par législature jusqu'à concurrence d'un montant de 12.400 € par groupe voire de 2.500 € par sensibilité politique et de 500 € par député.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2009 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

Bilan au 31 décembre 2009

	<i>au 31.12.2009/€</i>	<i>au 31.12.2008/€</i>
ACTIF		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	5.667,90	0,00
– avoirs en banques et encaisse	21.945.918,94	18.758.987,09
<i>Comptes de régularisation actif</i>		
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>	755.461,35	878.356,09
Total de l'actif	22.707.048,19	19.637.343,18
PASSIF		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	17.591.944,89	14.571.933,88
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	2.455.968,52	1.904.219,35
– dépôt de garantie – PC	0,00	0,00
– frais de photocopieurs à payer	54.983,68	12.400,00
– frais mobilier de bureau à payer	73.976,14	79.200,24
<i>Comptes de régularisation passifs</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	2.480.596,26	3.020.011,01
Total du passif	22.707.048,19	19.637.343,18

*Compte de revenus et charges pour l'exercice
se terminant au 31/12/2009*

	<i>au 31.12.2009/€</i>	<i>au 31.12.2008/€</i>
REVENUS		
Crédits budgétaires obtenus	28.705.300,00	27.609.763,00
Crédits campagnes électorales	1.624.500,00	0,00
Intérêts créditeurs	205.910,06	783.216,50
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Produits exceptionnels	75.896,58	2.773,31
Total des revenus	30.611.606,64	28.395.752,81
CHARGES		
Charges se rapportant à l'exercice	(26.007.013,83)	(25.150.360,39)
Remboursement campagnes électorales	(1.624.500,00)	(0,00)
Charges exceptionnelles	(499.496,55)	(225.381,41)
Total des charges	(28.131.010,38)	(25.375.741,80)
Excédent des charges sur les revenus		
Excédent des revenus sur les charges	2.480.596,26	3.020.011,01

*

III. – GENERALITES

Ci-dessous se trouvent les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2009 telles qu'elles ont été arrêtées par le Bureau en date du 7 juillet 2008:

budget des recettes	540.000,00
budget des dépenses	29.695.300,00
réserve prise en compte	450.000,00
dotation budgétaire demandée	28.705.300,00
dotation financement campagne électorale	1.735.500

<i>Section</i>	<i>Budget 2009 Définitif</i>
A: Députés	11.024.200
B: Institutions parlementaires internationales	967.200
C: Groupes politiques	2.692.700
D: Personnel	7.309.750
E: Administration	6.231.350
F: Compte rendu	1.470.100
G: Transferts de revenus	0
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	1.735.300

En vertu de la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009, un crédit global de 28.705.300 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer

en 2009 et un crédit de 1.735.300 € en vue du remboursement des frais des campagnes électorales, ont été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV.- TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2008 et 2009

Comparaison des frais des exercices 2008 et 2009 et du budget 2009

<i>Section</i>	<i>Frais 2008 en EUR</i>	<i>Frais 2009 en EUR</i>	<i>Budget 2009 en EUR</i>
A: Députés	9.777.257,61	10.061.022,83	11.024.200,00
B: Institutions parlementaires internationales	618.321,60	576.913,26	967.200,00
C: Groupes politiques	2.269.155,87	2.389.219,30	2.692.700,00
D: Personnel	6.053.716,87	6.555.579,05	7.309.750,00
E: Administration	5.610.924,50	5.993.284,33	6.231.350,00
F: Compte rendu	1.046.365,35	930.491,61	1.470.100,00
G: Transfert de revenus	0,00	0,00	0,00
H: Remboursement: frais campagnes élect.	0,00	1.624.500,00	1.735.300,00
Total	25.375.741,80	28.131.010,38	31.430.600,00

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2009 se chiffrent à 28,1 millions €, soit une augmentation de 10,86% (2.755.268,58 €) de plus par rapport à l'exercice précédent. Faisant abstraction du crédit de 1.624.500 €, inscrit pour le financement des campagnes électorales des partis politiques, l'augmentation des dépenses est uniquement de l'ordre de 1.130.768,58 €, soit 4,46 %.

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2009 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires.

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.- Examen des frais de l'exercice 2009.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2009

<i>Section</i>	<i>Budget 2009</i>	<i>Frais 2009</i>
A: Députés	11.024.200,00	10.061.022,83
B: Institutions parlementaires internationales	967.200,00	576.913,26
C: Groupes politiques	2.692.700,00	2.389.219,30
D: Personnel	7.309.750,00	6.555.579,05
E: Administration	6.231.350,00	5.993.284,33
F: Compte rendu	1.470.100,00	930.491,61
G: Transferts de revenus	0,00	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	1.735.300,00	1.624.500,00
Total	31.430.600,00	28.131.010,38

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 3.299.589,62 € par rapport au budget adopté (soit -10,50 %) et ceci surtout au niveau des sections „Institutions parlementaires internationales“ (-390.286,74 €),

„Personnel“ (-754.170,95 €) et „Compte rendu“ (-539.608,39 €). En 2009, année électorale, la Chambre a été dissoute en date du 7 juin 2009 et les députés siégeaient en séances extraordinaires en date du 8 juillet 2009 respectivement en date du 28 juillet 2009. En ce qui concerne la baisse des dépenses de la section Personnel, il y a lieu de noter que des postes prévus au budget 2009 n'ont pas pu être occupés dans les délais prévus au cours de l'exercice 2009.

Le relevé des dépenses de l'exercice 2009 comparées à celles de 2008 figure ci-après.

Tableau des frais des exercices 2009 et 2008 en €

	<i>Frais 2009 NI 699,44</i>	<i>Frais 2008 NI 682,39</i>
A) Députés	10.061.022,83	9.777.257,61
11.000 Indemnités parlementaires	6.446.971,75	6.180.406,98
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	55.466,29	52.499,16
11.300 Assurances	59.447,13	55.262,97
12.010 Frais de route et de séjour	88.827,31	104.677,08
12.300 Indemnités des présidents	231.645,76	214.203,95
12.301 Indemnités de secrétariat	1.888.607,22	1.811.765,38
34.090 Indemnités spéciales	2.082,36	3.867,24
34.091 Congé politique	1.264.934,40	1.352.821,29
00.500 Frais d'exercices antérieurs	23.040,61	1.753,56
B) Institutions parlementaires internationales	576.913,26	618.321,60
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	320.199,62	375.204,58
12.013 Participation congrès politiques	12.589,99	5.934,05
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	46.207,20	39.950,61
12.302 Relations parl. internat. / Visites à Luxembourg	33.338,21	58.995,49
35.060 Contribution au budget des assemblées	164.502,74	138.236,87
00.500 Frais d'exercices antérieurs	75,50	0,00
C) Groupes politiques	2.389.219,30	2.269.155,87
33.000 Crédits de fonctionnement	2.022.778,44	2.065.403,91
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	219.740,86	203.751,96
33.002 Crédits: acquisition mobilier de bureau	84.600,00	0,00
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	62.100,00	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
D) Personnel	6.555.579,05	6.053.716,87
11.001 Traitements des fonctionnaires	5.519.687,63	5.069.744,07
11.010 Indemnités des employés (permanents)	1.001.730,40	960.856,45
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	9.372,25	3.716,71
11.030 Salaires des ouvriers	0,00	0,00
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	19.009,51	14.579,61
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	1.157,77	896,73

	<i>Frais 2009 NI 699,44</i>	<i>Frais 2008 NI 682,39</i>
12.250 Frais d'habillement	3.805,15	3.923,30
00.500 Frais d'exercices antérieurs	816,34	0,00
E) Administration	5.993.284,33	5.610.924,50
12.000 Frais pour services de tiers	54.634,09	35.632,50
12.020 Frais d'exploitation véhicules automoteurs	48.608,99	39.491,90
12.040 Frais de bureau	338.987,62	315.802,64
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	252.956,27	256.871,17
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	60.827,46	48.797,15
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.568.754,36	1.616.627,88
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	722.113,39	627.021,55
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	157.868,90	133.838,15
12.120 Frais d'experts et d'études	241.769,37	34.968,59
12.130 Frais de publication	0,00	0,00
12.140 Frais de publicité et d'information	9.115,50	0,00
12.170 Entretien d'équipements spéciaux	155.869,21	154.172,31
12.210 Restauration	67.449,60	65.585,19
12.303 Frais de représentation	77.025,36	58.362,33
12.304 Système d'archivage électronique	64.149,30	83.323,25
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	1.105.066,32	1.072.274,43
12.306 Déménagement	0,00	4.282,15
12.307 Expédition électronique	0,00	0,00
12.308 Site Internet	108.682,26	254.519,23
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	0,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00	0,00
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	71.938,80	3.470,70
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	0,00	34.381,74
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	288.543,60	284.359,65
74.060 Acquisition de logiciels	71.141,42	196.847,72
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	6.800,00	14.130,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	45.418,41	52.536,42
00.500 Frais d'exercices antérieurs	475.564,10	223.627,85
F) Compte rendu	930.491,61	1.046.365,35
12.051 Frais de distribution du compte rendu	1.280,80	925,52
12.131 Frais de publication du compte rendu	929.210,81	1.045.439,83
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
G) Transferts de revenus		0,00

	<i>Frais 2009</i> <i>NI 699,44</i>	<i>Frais 2008</i> <i>NI 682,39</i>
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	1.624.500,00	0,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	1.624.500,00	
TOTAL DES FRAIS	28.131.010,38	25.375.741,80

*

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2009

Section A: DEPUTES

10.061.022,83

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Au 1er janvier 2009 la valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 15,9668590 – NI 685,17 et à partir du 1er mars 2009 à 16,3658150 – NI 702,29; la valeur du point indiciaire pour les éléments de rémunération non pensionnables est passée de 15,1190754 – NI 685,17 à 15,4968481 – NI 702,29.

1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) 6.446.971,75

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et aux 6 membres siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires. En 2009, la Chambre des Députés a versé, en outre des indemnités parlementaires au 60 députés et 6 membres du Parlement européen, des indemnités de départ aux députés sortants. L'indemnité de départ a été versée à 11 députés pendant 3 mois (députés sortants respectivement non réélus), 2 députés ont eu droit à une indemnité de départ pendant 2 mois (députés ayant déjà reçu une indemnité de départ suite au résultat des élections en 2004) et 10 députés auxquels une indemnité de départ a été payée pour un mois (députés assermentés suite à la formation du Gouvernement).

Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100 ce qui revient à 102,78 € NI 685,17 respectivement à 105,34 € NI 702,29. Le montant total de 651.780,70 € a été payé à 60 députés en 2009.

Les dépenses concernant cet article budgétaire ont augmenté de 266.564,77 € par rapport à l'exercice précédent.

2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) 55.466,29 €

En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 16 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension (remboursement à 18 députés indépendants en 2008).

3) Assurances (art. 11.300) 59.447,13 €

Ce montant comporte la prime annuelle (18.951,70 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (11.244,24 €).

Ce poste comprend également un montant global de 29.251,19 € pour le remboursement de la prime casco aux députés ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour leur voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.

4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 88.827,31 €

Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.

En 2009, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 51 reprises et a tenu 486 réunions de commissions ainsi que 18 réunions du Bureau et 24 réunions de la Conférence des Présidents.

L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,40 € par kilomètre.

- 5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 231.645,76 €
Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (64.949,99 €) et aux présidents des 4 groupes politiques (166.695,77 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.
- 6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 1.888.607,22 €
Le point 9) de l'article 126 fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2009 à 3.023,82 € et au 1er mars à 3.099,37 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.
- 7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 2.082,36 €
Sont visées les indemnités versées à une veuve d'un ancien député.
- 8) Congé politique (art. 34.091) 1.264.934,40 €
Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 8 employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (322.255,52 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 27 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (942.678,88 €).
- 9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.000, 11.140 et 11.300) 23.040,61 €

Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 576.913,26 €

Par rapport à l'exercice 2008, les frais de la section „Institutions parlementaires internationales“ ont diminué de 41.408,34 €. En raison des changements résultant des élections législatives et européennes une comparaison avec les frais de l'exercice 2008 s'avère difficile.

- 1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 320.199,62 €
Les frais inscrits sous cet article se rapportent aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion, du nombre de réunions ainsi que du nombre de députés participant aux réunions.
- Conseil de l'Europe 63.878,46 €
Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions convoquées par l'Assemblée, qui ont eu lieu à Paris, Lisbonne, Madrid, Saint-Petersbourg, Ljubljana, Copenhague, Kiev, Berne et Londres. Un séminaire parlementaire de haut niveau sur la crise financière et économique – OECD – a eu lieu à Paris.
 - UEO 21.214,50 €
L'Assemblée de l'UEO a tenu les 56ième et 57ième sessions ordinaires à Paris. Des réunions de commissions ont été organisées dans divers Etats membres. En outre, la Chambre des Députés a participé à un colloque sur „la coopération civilo-militaire en matière de gestion de crise“ à Berlin.
 - APO 45.133,35 €
La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Oslo et la 55ème session annuelle de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Edinburg. Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé en outre à différentes réunions, conférences et visites de

commissions à Bruxelles, Vilnius, Varsovie, Chisina, New York et New Orleans. La Chambre des Députés a été présente, en tant qu'observateur, lors des élections en Albanie. Un forum parlementaire transatlantique s'est tenu à Washington DC.

– CPI 2.278,52 €

La séance plénière ainsi que les réunions du Greffe et du Comité permanent ont eu lieu à Sarrebruck. Des réunions de commissions ont eu lieu à Pont-à-Mousson, Trèves et Metz.

– OSCE 26.395,90 €

La session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu à Vienne tandis que la session d'automne s'est déroulé à Athènes. La 18^{ième} session annuelle se tenait à Vilnius. En outre, la Chambre a participé à une réunion sur la crise financière à Dublin.

– UIP 29.821,31 €

Une réunion parlementaire organisée par l'UIP et la division de la promotion de la femme des Nations Unies a eu lieu à l'occasion de la 53^{ième} session de la commission de la condition de la Femme à New York. L'Union interparlementaire a tenu sa 120^{ième} assemblée à Addis-Abeba. La session annuelle de la conférence parlementaire sur l'OMC, le séminaire d'information sur les parlements et la CEDAW ainsi qu'une réunion parlementaire qui a eu pour sujet „Est-ce que les parlements sont ouverts aux femmes“ ont eu lieu à Genève.

La session interparlementaire sur la sécurité alimentaire mondiale s'est tenue à Rome (FAO).

Le Parlement a été représenté lors d'une conférence UIP-ONU à New York.

– APF 10.033,58 €

La conférence des Présidents de l'APF Région Europe a eu lieu à Budapest. Une délégation de la Chambre des Députés a participé à l'assemblée régionale Europe à St. Hélier (Jersey). La XXXVI^{ième} session de l'APF s'est tenue à Paris et la conférence des Présidents de la Région Europe a eu lieu à Montreux.

– Relations européennes 54.050,52 €

Des délégués luxembourgeois ont participé à la XL^{ie} et à la XLII^{ie} conférences COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du Parlement Européen) à Prague et à Stockholm, aux réunions des Présidents de diverses Commissions des parlements de l'UE à Prague, à Stockholm et à Visby (Suède), aux diverses conférences interparlementaires à Stockholm, à une conférence extraordinaire des Présidents des parlements de l'UE à Stockholm, à une réunion extraordinaire des Secrétaires généraux des parlements nationaux de l'UE à Bruxelles et aux conférences et rencontres interparlementaires au parlement européen à Bruxelles. La Chambre des Députés a été représentée à la conférence des Présidents des Parlements de l'UE à Paris et à la réunion des Présidents du COSAC à Prague. Le représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes a participé aux séances plénières du Parlement Européen à Strasbourg.

– Divers 67.393,48 €

En 2009, le Président de la Chambre des Députés a été en visite officielle auprès du Président de l'Assemblée nationale à Paris, au Sénat et à la Chambre des Représentants à Bruxelles et auprès de Monsieur le Président du „Landtag“ de la Sarre. Le Président a participé à la REEL à Karlsruhe et à la 4^{ième} conférence des Présidents de Parlement des petits Etats d'Europe à Nicosie. Dans le cadre de la crise financière, les membres de la commission des finances et du budget ont été en visite de travail à Berne, Paris et Vienne. Des séminaires organisés par l'OCDE ont eu lieu à Paris au sujet de la crise économique et financière et au sujet „au-delà de la crise: assurer une reprise des emplois durables“. La Chambre a en outre été représentée à diverses conférences à Vienne, Wels (Autriche) et à Budapest, au 25^{ième} anniversaire de l'AWEPA à Cape Town en Afrique du Sud et des membres du parlement ont accompagné le Ministre de la Défense lors d'une visite du Kosovo. La Chambre des Députés a été représentée e. a. à la 5^{ième} session plénière de l'assemblée parlementaire Euro-Méditerranéenne (APEM) à Paris et à d'autres réunions de l'APEM à Salonique, Linz, Le Caire et Bruxelles. Le Secrétaire général a participé aux réunions du Bureau ASGPF à Paris et à Bruxelles. Des députés ont participé au sommet climatique à Copenhague.

- 2) Participation à des congrès politiques (12.013) 12.589,99 €
 Dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques.
- 3) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190) 46.207,20 €
 Les frais de cet article budgétaire résultent e. a. de l'organisation de l'Assemblée générale de l'Association des secrétaires généraux des Parlements francophones et d'une réunion de l'Association des Parlements francophones. Les dépenses pour le cofinancement d'un employé IPEX sont également comptabilisées sous cet article budgétaire.
 Les autres dépenses concernent des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de journaux), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme des réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional.
- | | |
|--|-------------|
| – Conseil de l'Europe | 6.261,27 € |
| – UEO | 0,00 € |
| – APO | 0,00 € |
| – Conseil parlementaire interrégional | 8.832,38 € |
| – OSCE | 0,00 € |
| – UIP | 0,00 € |
| – Assemblée Parlementaire de la Francophonie | 6.756,30 € |
| – Relations européennes | 10.207,69 € |
| – Divers | 14.149,56 € |
- 4) Relations internationales/Visites à Luxembourg(art. 12.302) 33.338,21 €
- | | |
|--|-------------|
| – Visites de délégations parlementaires étrangères | 23.363,31 € |
| – Visites officielles à Luxembourg | 0,00 € |
| – Divers | 9.974,90 € |
- Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg (e. a. délégations: de la Suède, de l'Etat de la Fédération de Russie, du Royaume des Pays-Bas, de la République tchèque, de la République française, du Landtag de Bavière). En outre, la Chambre des Députés a accueilli le Premier Ministre de la République de Mali, le Vice-Premier Ministre de la République islamique d'Iran, le Président du Bundestag, le Président du Parlement européen, le Ministre des Affaires étrangères de la Turquie, le Président de l'Assemblée nationale de la République des Seychelles, le Vice-Président du Sénat brésilien, les Ministres des Affaires étrangères de l'Indonésie et de Géorgie, la Présidente de la Deuxième Chambre des Etats-Généraux du Royaume des Pays-Bas, le groupe d'amitié France-Luxembourg et Monsieur Antonio Guterres, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
- 5) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060) 164.502,74 €
 Ce poste comporte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:
- | | |
|-------------------|-------------|
| – APO | 20.585,00 € |
| – Conseil Benelux | 89.423,80 € |
| – CPI | 7.000,00 € |
| – UIP | 22.643,54 € |
| – APF | 11.427,40 € |
| – OSCE | 13.423,00 € |
- 6) Restants d'exercices antérieurs (12.011.90) 75,50 €

Section C: GROUPES POLITIQUES**2.389.219,30 €**

En exécution de l'article 16 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

1) Crédits de fonctionnement (art. 33.000)		2.022.778,44 €
Groupe politique CSV	625.908,34 €	
Groupe politique DP	408.428,01 €	
Groupe politique LSAP	431.985,56 €	
Sensibilité politique ADR	159.259,58 €	
Groupe politique Déi Gréng	354.266,37 €	
Sensibilité politique Jaerling	22.943,13 € (janvier-juin)	
Sensibilité politique déi Lénk	19.987,45 € (juillet-décembre)	

Par décision du Bureau de la Chambre des Députés, les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.100 € – NI 100 – par député.

Au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 28.950 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel. Dans sa réunion du 3 juillet 2006, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'augmenter les crédits relatifs au remboursement des frais de personnel de 12.400 € NI 100 à 29.850 € NI 100 pour permettre l'engagement d'un attaché spécialisé dans les dossiers européens. Suite à une décision du Bureau du 29 janvier 2009 chaque sensibilité politique a droit, par député, à 1/5e de ce montant.

Suite aux élections législatives du 7 juin 2009, la composition des groupes et sensibilités politiques est la suivante:

CSV:	26 députés
LSAP:	13 députés
DP:	9 députés
Déi Gréng:	7 députés
ADR:	4 députés
déi Lénk:	1 député

Monsieur Jaerling n'a plus été réélu.

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

2) Crédits: Acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (art. 33.001)		219.740,86 €
Groupe politique CSV	27.901,00 €	
Groupe politique DP	45.920,65 €	
Groupe politique LSAP	49.493,22 €	
Sensibilité politique ADR	40.000,00 €	
Groupe politique Déi Gréng	49.600,00 €	
Sensibilité politique Jaerling	1.825,99 € (janvier-juin)	
Sensibilité politique déi Lénk	5.000,00 € (juillet-décembre)	

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés prise en date du 22 novembre 2001, les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques sont remboursées à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile et sur présentation de factures acquittées.

3) Crédits: Acquisition de mobilier (art. 33.002)		84.600,00 €
Groupe politique CSV	25.400,00 €	
Groupe politique DP	16.900,00 €	

Groupe politique LSAP	18.900,00 €	
Sensibilité politique ADR	4.500,00 €	
Groupe politique DEI GRENG	15.900,00 €	
Sensibilité politique DEI LENK	3.000,00 €	
4) Crédits: Acquisition d'un photocopieur (art. 33.003)		62.100,00 €
Groupe politique CSV	12.400,00 €	
Groupe politique DP	12.400,00 €	
Groupe politique LSAP	12.400,00 €	
Sensibilité politique ADR	10.000,00 €	
Groupe politique DEI GRENG	12.400,00 €	
Sensibilité politique DEI LENK	2.500,00 €	

Section D: PERSONNEL **6.555.579,05 €**

La valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 15,9668590 € NI 685,17 et à 16,3658150 € NI 702,29 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 15,1190754 € à 15,4968481 €. Les charges de personnel ont augmenté de 501.958,48 € par rapport à l'exercice 2008.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

- | | |
|---|----------------|
| 1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001) | 5.519.687,63 € |
|---|----------------|
- Le cadre des effectifs au 31 décembre 2009 (65 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints, 15 emplois dans la carrière supérieure dont 1 fonctionnaire à demi-tâche, 36 dans la carrière moyenne dont 8 fonctionnaires à demi-tâche et 11 dans la carrière inférieure. Un fonctionnaire travaille en tant que représentant de la Chambre des Députés auprès des Institutions européennes à Bruxelles.
- Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.
- La progression des dépenses de 2009 par rapport à celles de 2008 résulte:
- de l'évolution du nombre indice moyen de 685,17 à 702,29;
 - de l'octroi de 16 promotions, 9 nominations;
 - de l'échéance de 38 biennales/annales et de 7 demi-allongements/allongements;
 - du recrutement d'un fonctionnaire de la carrière supérieure et d'un fonctionnaire de la carrière inférieure.
- | | |
|---|----------------|
| 2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010) | 1.001.730,40 € |
|---|----------------|
- Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à 10 employés privés dont une personne avec contrat à durée déterminée. La progression des dépenses 2009 par rapport à 2008 dépend en outre de l'évolution du nombre indice moyen, de l'engagement de 2 employés (1 CDI et 1 CDD), du départ d'une employée avec contrat à durée déterminée, du changement du temps de travail d'une employée de 100% à 50%, de l'octroi de 6 annales/biennales et d'un avancement en grade.
- | | |
|--|------------|
| 3) Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020) | 9.372,25 € |
|--|------------|
- Il s'agit des indemnités payées à 7 étudiants engagés pendant les vacances scolaires.
- | | |
|--|--------|
| 4) Salaires des ouvriers (art. 11.030) | 0,00 € |
|--|--------|
- | | |
|--|-------------|
| 5) Frais de route et de séjour (art. 12.012) | 19.009,51 € |
|--|-------------|
- Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires de l'Administration parlementaire à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.
- | | |
|--|------------|
| 6) Remboursement d'assurances autres que RC auto | 1.157,77 € |
|--|------------|

7) Frais d'habillement (art. 12.250) 3.805,15 €
Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle.

8) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.001, 12.012) 816,34 €

Section E: ADMINISTRATION 5.993.284,33 €

1) Indemnités pour services de tiers (art. 12.000) 54.634,09 €

2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020) 48.608,99 €

Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés. Par décision du Bureau du 28 novembre 2002, le crédit de 49.000 €, prévu pour la location de voitures, est réparti proportionnellement à la représentation des groupes politiques au sein de la Chambre des Députés. Ce crédit permet aux groupes politiques de recourir soit au leasing d'une voiture, soit de louer, le cas échéant, une voiture avec ou sans chauffeur dans la limite budgétaire leur impartie.

3) Frais de bureau (art. 12.040) 338.987,62 €

Ce poste regroupe les dépenses concernant:

- la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieur: 47.300,77 €
- la location, l'entretien et le nombre de photocopies de 12 photocopieurs: 76.347,71 €
- la location et l'entretien des autres machines de bureau: 0,00 €
- les consommables bureautiques: 34.675,16 €
- les frais d'impression et de reliure: 77.817,69 €
- les frais de bibliothèque et de documentation: 92.542,22 €
y compris les licences des bases de données payantes telles que „Lexis Nexis, Encyclopedia Universalis, Larousse, Juris Classeur et Agence Europe“
- les frais de gestion des comptes bancaires: 567,67 €
- les frais administratifs divers: 9.736,40 €

4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050) 252.956,27 €

Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.

En détail, ce poste de dépenses comprend:

- Frais postaux (15.338,34 €) – frais d'affranchissement;
- Frais téléphoniques (5.209,12 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques;
- Frais installation et abonnements des lignes ISDN et ADSL pour députés (116.589,76 €);
- Frais télex et télécopieur (420,38 €) – frais des télécopieurs;
- Voies louées et lignes ISDN (110.763,44 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé;
- Divers (4.635,23 €) – concerne la prise à domicile.

5) Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060) 60.827,46 €

Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).

6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070) 1.568.754,36 €

Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:

- 12 loyers mensuels pour la location de câbles souterrains en fibre: 32.119,38 €
- 12 loyers mensuels pour la location d'une paire de fibres optique depuis chaque groupe politique à l'Hôtel de la Chambre: 8.533,62 €
- 12 loyers mensuels pour la mise à disposition de 5 paires de fibres supplémentaires entre 6, rue du St-Esprit et l'Hôtel de la CHD: 20.606,90 €
- 12 loyers mensuels pour la mise à disposition de paires de fibre optique entre LSAP et 6, rue du St-Esprit et DP et 6, rue du St-Esprit: 5.696,06 €
- participation aux frais pour deux liaisons optiques 22, rue de l'Eau – Printz-Richard et 22, rue de l'Eau Hôtel de la Chambre
- 1 loyer deux liaisons optiques 22, rue de l'Eau Printz-Richard et 22, rue de l'Eau Hôtel de la Chambre: 824,16 €
- contrats de maintenance pour matériel informatique (hardware) et logiciels (software): 1.452.692,23 €
- les frais pour réparation et pièces de rechange: 0,00 €
- interventions techniques sur hardware et software: 34.587,63 €
- divers: 7.944,38 €

7) Bâtiments: exploitation et entretien (art.12.080) 722.113,39 €

Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:

- le nettoyage journalier (365.822,58 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés, les groupes politiques et les députés
- les factures (54.135,09 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau
- réparations et entretien (14.819,55 €)
- assurances – bâtiments (5.570,56 €)
- les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance de l'Hôtel de la Chambre des Députés, du Bâtiment Maison Richard/Printz, des locaux hébergeant les équipements informatiques ainsi que la surveillance sur demande (268.628,70 €)
- la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l'exploitation du parking Guillaume (2.736,50 €)
- les autres menues charges en rapport avec l'entretien des immeubles (10.400,41 €)

8) Loyers immeubles/Charges locatives accessoires (art. 12.101) 157.868,90 €

Il s'agit des frais exposés pour:

- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St-Esprit, rue du St-Esprit et rue de l'Eau: 131.078,96 €
- charges locatives accessoires (immeubles rue du Rost et rue de l'Eau): 22.001,34 €
- divers: 4.788,60 €

9) Frais d'experts et d'études (art. 12.120) 241.769,37 €

Ce poste couvre les honoraires (10.177,50 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de la Chambre des Députés ainsi que:

- les honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2009 de la Cour des Comptes: 7.187,50 €
- les frais ELEC 2009 – analyse des élections législatives et européennes par l'Université de Luxembourg: 201.480,15 €
- les frais pour la mise à disposition d'interprètes et de traducteurs: 12.985,49 €
- les frais de consultation et d'experts: 9.938,73 €

10) Frais de publication (art. 12.130) 0,00 €

11) Frais de publicité et d'information (art. 12.140)	9.115,50 €
12) Acquisition et entretien/équipements spéciaux (art. 12.170)	155.869,21 €
– Frais de fonctionnement buvette: 5.783,99 €	
– Sonorisation: 0,00 €	
– Contrat d'entretien „Omnium“ couvrant l'installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 149.665,60 €	
– Divers (écouteurs et matériel audio pour la salle plénière): 419,62 €	
13) Frais de restauration (art. 12.210)	67.449,60 €
Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations lors des séances publiques et réunions de commissions.	
14) Frais de représentation (art. 12.303)	77.025,36 €
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés	
15) Système d'archivage électronique (art. 12.304)	64.149,30 €
Extension et la mise à jour du système d'archivage et de recherche documentaire „knowledge management“	
16) Achats de biens et de services (art. 12.305)	1.105.066,32 €
Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques, les frais de publicité pour le lancement de „Chamber Aktuell“ ainsi que les frais se rapportant à l'émission „Chamber Aktuell“	
Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 707.821,60 €	
Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 397.244,72 €	
17) Déménagement (art. 12.306)	0,00 €
18) Expédition électronique (art. 12.307)	0,00 €
19) Site Internet (art. 12.308)	108.682,26 €
Sous ce poste sont comptabilisés les frais se rapportant au Site public de la Chambre des Députés.	
20) Acquisition de véhicules automoteurs (art. 74.010)	0,00 €
21) Acquisition machines de bureau (art. 74.010)	0,00 €
22) Acquisition d'installations de télécommunications (art. 74.020)	71.938,80 €
– Acquisition de fax et les frais d'installation; remplacement du central téléphonique de la Chambre des Députés	
23) Acquisition d'équipements spéciaux (art. 74.040)	0,00 €
24) Acquisition d'équipements informatiques (art. 74.050)	288.543,60 €
Acquisitions informatiques diverses, à savoir:	
e. a. ordinateurs personnels avec claviers et souris, remplacement de claviers et souris, acquisition de serveurs, acquisition d'écrans LCD, d'imprimantes et d'imprimantes couleur Laserjet, de „note-books“ et „lifebooks“, des Celsius H270, un „document scanner“, e. a. acquisitions diverses.	
25) Acquisition de logiciels (art. 74.060)	71.141,42 €

Acquisition de divers logiciels, à savoir: e. a. licences, renouvellement des licences „F-secure anti-virus for workstations 101-200 user, for windows 10 servers“, renewal „spam“ + „neatsuite“, diverses autres licences, comme Whatsup Gold Premium Service Agreement 300 Devices, Cisco 1120 Secure ACS appliance with 5.0, module SECULINE version 300 salariés, upgrade Apsal, upgrade système Interflex, mobility solution, 40x mSuite licences Commontime, services of RIPE NCC, licences Argus V. 6.0 UK for Windows.

A noter que les licences pour les logiciels „LexisNexis“, Larousse et Agence Europe sont comptabilisés sur l'article budgétaire 12.040.60.

- | | |
|---|--------------|
| 26) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070) | 6.800,00 € |
| Acquisitions de 2 tableaux. | |
| 27) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080) | 45.418,41 € |
| Il s'agit e. a. de l'acquisition de mobilier et de l'aménagement des bureaux de la Chambre des Députés. | |
| 28) Frais d'exercices antérieurs | 475.564,10 € |
| (art. 12.070, 12.080, 12.101, 12.304, 12.305.20, 12.308, 74.040, 74.050 et 74.060) | |
| La plus grande partie des dépenses de cet article budgétaire résultent du paiement de factures concernant l'informatique de la Chambre des Députés. | |

Section F: COMPTE RENDU **930.491,61 €**

- | | |
|---|------------|
| 1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051) | 1.280,80 € |
| Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2008-2009 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses. | |
| Notons que la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression. | |
| Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T. | |

- | | |
|---|--------------|
| 2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) | 929.210,81 € |
| L'impression du compte rendu et du rapport d'activité est assurée par quatre imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie des discours des séances publiques et la mise en page du compte rendu sont garanties par une société externe. | |
| En 2009, la dépense pour l'impression et la distribution de 16,5 numéros du compte rendu distribué s'élève à 903.210,81 € et constitue les frais de publication des débats en séances publiques de la Chambre des Députés et du rapport d'activité de la session 2008-2009 sur 681 pages imprimées, du rapport du Médiateur sur 24 pages, des questions au gouvernement sur 150 pages, de l'actualité parlementaire et des nouvelles lois sur 95 pages (775.755,49 €), les frais de réalisation du rapport d'activité (4.220,34 €) ainsi que les commissions d'agence (123.234,98 €). | |
| Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2007-2008 (26.000 €). | |

Section H: REMBOURSEMENT FRAIS CAMPAGNES ELECTORALES **1.624.500,00 €**

CSV	572.000,00 €
DP	290.000,00 €
LSAP	380.000,00 €
ADR	102.500,00 €
DEI GRENG	220.000,00 €
DEI LENK	60.000,00 €

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2009, la Commission des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises du 14 octobre 2010, ci-annexé.

„Conformément au mandat donné par le Bureau de la Chambre des Députés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés, comprenant le bilan au 31 décembre 2009 ainsi que le compte de revenus et charges pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Bureau de la Chambre des Députés est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément au référentiel comptable qui est le leur. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de la Chambre des Députés, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Chambre des Députés au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable tel que décrit dans la Note 1 qui fait partie intégrante des comptes annuels.“

Deloitte S.A.
Réviseurs d'Entreprises
Georges KIOES

Luxembourg, le 14 octobre 2010

VII.– RESOLUTION

Finalemment la Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 164 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2009.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,
vu le rapport de sa Commission des Comptes,
approuve les comptes de l'exercice 2009 et
prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le 1er décembre 2010

Le Président-rapporteur,
Carlo WAGNER

